

BULLETIN MUNICIPAL

N° 5 - 2019

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

PETIT RAPPEL

Samedi 21 septembre à partir de 11 h 30 l'Association Belrupt Loisirs fêtera ses 40 ans ainsi que les 30 ans de la bibliothèque. A cette occasion, un pot de l'amitié sera offert sous le préau de l'école. Par ailleurs il reste des places disponibles pour le petit repas proposé par l'Association à 20 €.

OPERATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE

La prochaine opération de nettoyage de la nature à Belrupt aura lieu le samedi 28 septembre en matinée, avec le soutien et la participation du restaurant Mac Do, de l'hypermarché Leclerc et du Chaudron Vert, notre café restaurant. Merci de noter la date et de réserver deux heures de votre temps au profit de la collectivité.

Comme chaque année, des bénévoles ramasseront les déchets que certains de nos concitoyens jettent dans la nature, notamment au bord de nos voies communales. Honte à eux et merci d'avance pour tous ceux qui vont retrousser leurs manches pour la propreté de notre village, enfants, ados et adultes.

COMMENT LES FRANÇAIS TRIENT LEURS DECHETS

L'ADEME est un établissement public de l'Etat, chargé de l'environnement et notamment des déchets ménagers,

Il vient de publier les premiers résultats de la campagne d'étude des déchets ménagers de 2017, réellement mis dans nos poubelles, Cette étude a porté sur 100 communes choisies aléatoirement en France.

- Les déchets d'activités économiques représentent environ 20 % du total collecté par le service public, une part stable depuis 10 ans.
- Les déchets résiduels collectés (donc après le tri de ce qui est recyclable, tri fait par les particuliers) sont majoritairement constitués de fermentescibles (25 %), de plastiques (15 %) et de textiles sanitaires (14 %).
- Le gaspillage alimentaire (produits alimentaires non consommés, emballés ou non) représente 10 % de ces déchets.

L'une des principales leçons que tire l'ADEME de son étude, est le potentiel de réduction des déchets mis en poubelle grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec des actions de prévention et grâce à des actions pour ne plus mettre les biodéchets dans la poubelle (par exemple, le compostage de tout ce qui pourrit, comme les déchets alimentaires).

De plus, l'étude montre que la part des déchets qui peuvent être recyclés (en déchetterie par exemple) représente encore 40 % de la poubelle ! Il reste des marges de progression sur le déploiement et le respect des consignes de tri. **Il reste aussi des possibilités d'économie pour nos factures de traitement de nos déchets.**

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous en avons parlé dans un précédent bulletin : c'est désormais la communauté de communes qui s'occupe de l'entretien des voiries communales et non plus la commune. C'est elle qui planifie les travaux sur toutes les communes et qui finance. Cette année, c'est donc la première fois qu'elle intervient à Belrupt. Les premiers travaux ont commencé le 5 septembre avec une phase de préparation qui a consisté à boucher les plus gros trous. D'ici deux semaines environ, il y aura l'intervention définitive qui va consister à faire une nouvelle couche de roulement en ECF (enrobé coulé à froid), technique que la commune avait déjà utilisée pour la réfection de la route de la Grimoirie, dans la descente vers la déchetterie et qui donne toute satisfaction.

Quatre sections vont en profiter :

- le bas de la rue de la Côte
- l'entrée du village, rue du Moulin
- l'extrémité de la rue du Moulin avant la place de la Mairie
- le début de la Grand Rue

LA FERME AGRO-ECOLOGIQUE AU VERT D'UN PRE SOUHAITE UNE BONNE RENTREE A TOUS LES HABITANTS DE BELRUPT

Par cette lettre, nous tenons à vous informer de la création sur la commune de Belleray, d'une ferme maraîchère conduite en agriculture biologique. Nous souhaitons vous proposer nos légumes et venir vous les distribuer ici à Belrupt.

Nous cherchons, par souci de cohérence avec notre engagement écologique, à ancrer notre activité agricole et économique au plus près de notre zone de production.

Nous souhaiterions organiser dans le village une fois par semaine, le mercredi, une distribution de légumes.

Les personnes intéressées peuvent commander par internet leurs légumes et les récupérer en fin de journée à la mairie (avant 19 heures). Pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'informatique, une commande par téléphone est possible (voir numéro en bas de page).

La première livraison est le mercredi 11 septembre et se renouvellera chaque semaine.

Notre site internet se nomme « Cagette.net » = il vous suffit de taper Belrupt dans la case « lieu de vente » et vous pouvez vous inscrire à la distribution de légumes. C'est très simple et gratuit ! Pour le règlement de vos commandes, un paiement en ligne est possible, ou le jour de la distribution par chèque ou en espèces.

Nous souhaitons proposer ce même service à Haudainville.

Le jour de distribution y serait le vendredi en fin de journée. Pour les personnes qui le souhaitent (gros consommateur de légumes ;-)), vous pouvez aussi vous inscrire pour ce créneau de distribution. Le lieu envisagé serait la boulangerie.

Nous sommes maraîchers diversifiés et nous proposons une gamme de légumes variés mais de saison (pas de tomates à Noël !).

Nous vous accueillons sur notre ferme à Belleray le vendredi soir de 18h30 à 19h30 et le samedi de 10h à 12h.

N'hésitez pas à nous rendre visite pour voir le lieu de production et la variété de légumes proposés.

Pour toutes questions voici mon numéro de téléphone et mon adresse Damien Watrin : 07.69.17.41.66
2 allée du Grand Jardin - Appt 12 - 55100 Belrupt

Notre adresse mail : auverdunpre@gmail.com

L'adresse de la ferme : 9 bis route de Billemont 55100 Belleray

Dans l'attente de vous servir ici, chez vous ou à la ferme, veuillez recevoir nos plus sincères remerciements pour l'attention donnée à notre démarche.

Cordialement, Selim Hamrouni et Damien Watrin.

BRANCHES ELAGUEES ET TONTE DE PELOUSE

En lien avec la communauté de communes, la Commune a mis en place depuis plusieurs années, un « pourrissoir » communal, destiné à éviter que les déchets de tontes de pelouses deviennent des déchets ménagers et qu'ils soient mis dans les poubelles pour être envoyés ensuite en décharge à un coût disproportionné.

Cela permet aussi d'y mettre les branchages, coupes de haies, etc.

Si vous n'avez pas un pourrissoir personnel au fond de votre jardin, ni un composteur qui vous permettraient, l'un ou l'autre, de fabriquer du compost pour vous, vous pouvez alors utiliser le pourrissoir communal.

Le compostage reste la meilleure des solutions car vous pouvez y mettre jusqu'à un tiers du poids de votre poubelle : tout ce qui est amené à pourrir, comme les restes de repas, les marcs de café, les épluchures, ..., tout cela devient un bon compost bien moins cher que ce que l'on achète dans le commerce pour ses fleurs ou son jardinage.

La communauté de communes et la commune ont installé un composteur collectif, dans la cour de la mairie ainsi qu'aux Courtans de Jeanne, pour ceux qui n'ont pas de place chez eux pour un composteur personnel ou qui n'ont pas choisi la lombriculture (un composteur sans odeur qui s'installe même à l'intérieur des appartements !).

Pour utiliser le pourrissoir communal, il vous suffit de mettre la tonte de votre pelouse dans un ou plusieurs sacs poubelle solides et de les amener dans la cour arrière de la mairie.

Ces sacs seront alors acheminés au pourrissoir où ils fabriqueront du compost pour la commune (ou pour des particuliers intéressés pour les fleurs par exemple).

Vous pouvez aussi déposer au pourrissoir vos branchages après élagage ou tout autre résidu vert de tonte ou de taille (par exemple mis dans votre remorque).

Mais pour cela, il faut prendre rendez-vous en mairie ou avec une ou un conseiller municipal ou avec Monsieur Constant Metillon, notre agent technique.

Ainsi, nous vous expliquerons la marche à suivre.

Il y a eu trop d'abus donc le code d'accès au pourrissoir a été changé et il n'est plus communiqué

Le moins coûteux pour vous et pour la collectivité, c'est le pourrissoir ou le composteur personnels, le composteur collectif ou à défaut le pourrissoir communal.

Les mettre dans la poubelle, cela coûte très cher à la collectivité (donc à nous tous) ! Et ça pèse lourd la tonte, quand elle est fraîche.

En plus, maintenant, avec la redevance incitative, cela vous coûte alors que leur traitement peut être gratuit en utilisant les formules de fabrication de compost.

ATTENTION : des personnes ont pris l'habitude de déposer leur sac de tonte devant leur porte en espérant que la commune les ramasse.

La Commune ne ramasse pas les sacs de tonte (sauf dans quelques cas très particuliers liés à la situation personnelle des habitants concernés) : il faut les amener dans la cour arrière de la mairie ou directement au pourrissoir.

ELECTIONS MUNICIPALES EN MARS 2020

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars. Si besoin, le second tour se déroulera le dimanche 22.

A Belrupt, il y aura 15 personnes à élire.

Le Conseil Municipal sortant a retenu le principe en vigueur depuis plus de 30 ans sur le village : une seule liste est proposée où chacune, chacun peut s'inscrire. Ce qu'on appelle une liste « ouverte ». Ce sont les électeurs qui choisissent, pas la ou les personnes qui constituent une liste à leur convenance.

Au premier tour, ne sont éligibles que les personnes inscrites (l'inscription se fait en sous-préfecture. A Belrupt, la liste « ouverte » sera déclarée à la sous-préfecture par le conseil municipal sortant).

Bien entendu, la liste permet à tout un chacun de s'inscrire et la liste « ouverte » n'est pas une obligation.

Mais c'est le gage de plus de démocratie locale et cela évite bien des rancœurs et des tensions. Ceci étant, nous devons toutes et tous nous sentir concernés : pour une réelle gestion locale et démocratique de notre communauté, il faut des élus ! Donc des candidats.

Nous devons donc tous nous poser la question de nous porter candidats – d'autant que sur les conseillers sortants (toutes et tous encore bien présents – à part Eric Genvo qui nous a quittés pour des raisons professionnelles l'ayant amené à émigrer dans le sud, au soleil !), plusieurs ne se représenteront pas pour des raisons diverses et personnelles.

Voter est un devoir – c'est aussi une chance dans le monde où nous vivons. Tous les peuples ne vivent pas en démocratie.

REPAS DES AINES

Cette année, le repas des aînés du village aura lieu le DIMANCHE 24 NOVEMBRE, donc peu après la fête patronale de la Saint Martin, qui est célébrée le 11 novembre.

Ce repas devenu traditionnel permet à ceux qui le souhaitent de se retrouver dans un moment sympathique et de profiter d'un climat de rencontre. Le repas sera suivi d'une après-midi dansante. Toutes les personnes de plus de 65 ans et plus sont donc invitées gracieusement. Si les invités aînés le souhaitent, ils peuvent se faire accompagner par une ou deux personnes, conjoint non compris (pas plus de deux accompagnateurs, afin de rester dans les capacités d'accueil les plus favorables). En ce cas, le ou les accompagnateurs s'acquitteront de la somme de 31 €.

Pour organiser tout cela, merci de s'inscrire, en retournant en mairie le petit bulletin ci- dessous

Madame, Monsieur

S'inscri(ven)t au repas du 24 novembre à midi à la salle des fêtes

Accompagné(é) de